République Française Département du **Cher** Commune de **SANCERGUES**

2 02.48.72.70.42

mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice: 13 Présents: 9

Absents représentés : 3 Absent non représenté : 1

Date de convocation : 24/11/2023 Date d'affichage : 24/11/2023 Délibération du Conseil Municipal

n°55/2023

Séance du 4 décembre 2023

Annule et remplace pour erreur de rédaction

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

<u>Présents</u>: Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Pascal BOYELDIEU, Raphaëlle BAGNOLATI, Samuel LECAS,

Absents représentés : Jean-Pierre PERNEL donne pouvoir à Jean-Marie MUSOLESI

Objet : Création d'emploi d'un Adjoint Technique Fonctionnaire

Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER Thierry CARLIER donne pouvoir à Raphaëlle BAGNOLATI

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Raphaëlle BAGNOLATI

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Le Maire, propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet (35/35ème) pour occuper les fonctions suivantes : entretien des divers bâtiments et espaces verts communaux à compter du 1er avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des emplois,

• décide d'adopter la proposition de M. le maire et de modifier ainsi le tableau des emplois :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE ASSOCIÉ	CATÉGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint Technique	С	0	1	TC

• d'inscrire au budget 2024 les crédits correspondants.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Fait à Sancergues, le 4 décembre 2023

M. Le Maire, Jean-Luc CHARACHE Mme la secrétaire de séance, Raphaëlle BAGNOLATI

Transmis au contrôle de légalité le 14.12.223 Publié sur le site : www.sancergues.fr le 14.12.223